

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-05-27/06

Nombre de conseillers en exercice	27
Quorum	14
Présents	25
Votants	25

Le vingt-sept mai deux-mille vingt-six, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents	Arnaud SAVOIE, Mélanie TRAVIER, Nicolas TRICCA, Sylvie BROYER, Étienne FLEURY, Coraline CHATAIN, Johanna ROUZIER, Jean TRUFFET, Jean-Luc DUPERRET, Gilles PONCELET, Isabelle BRAILLON, Christophe LASNIER, Stéphane DE RICHAUD, Sandra MUMMOLO, Guillaume OBERT, Marcia PINHEIRO, Jennifer THEVENIN, Sébastien BROISIN, Veronika MARTIN, Marine RONDARD, Aloïs SAINT-JEAN, Lorenzo SANCHEZ, Florian AUBERTIN, Martine MC SWEENEY, Jean-Marie BOUET.
Absents excusés	Gérard MAGNET, Thibaud NATON.
Pouvoirs	
Secrétaire	Martine MC SWEENEY.

AVENANT N°1 MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE « LES PIMPINAUDES » A SOUCIEU-EN-JARREST – LOT 01 TERRASSEMENTS, GROS ŒUVRE, AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Arnaud SAVOIE, le Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles R.2194-2, R.2194-7 et R.2197-8,

Vu la décision du Maire n°06/2025 en date du 16/09/2025 portant attribution du lot 01 du marché de travaux pour la construction d'un bâtiment périscolaire « Les Pimpinaudes » à Soucieu-en-Jarrest,

Considérant l'attribution du marché à la société PEIX (348 150 510 00026)

Considérant la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires au marché initial (plus-value) :

- Drainage sous dallage (7370,85€ HT – devis 260024 du 09 janvier 2026),
- Mur en maçonnerie en limite de propriété (7559,38€ HT - devis 260015 du 07 janvier 2026),
- Modification de la base béton blanc / sablage (134,92€ HT – devis 260025 du 09 janvier 2026),
- Découpage de mur coloré en deux parties (2478,00€ HT – devis 260026 du 09 janvier 2026),
- Reprise d'encadrement d'ouvertures et réservations (1100,00€ HT – devis 260137 du 03 mars 2026),

Considérant la nécessité d'ajuster les travaux prévus au marché initial (moins-value) :

- Suppression clôture rigide prévue, ajout de caniveaux à grilles (- 3073,54€ HT – devis 260114 du 19 février 2026),

Vu le projet d'avenant n°1 au marché de travaux de requalification des espaces publics du centre-bourg de Soucieu-en-Jarrest,

Considérant l'incidence financière au marché établie à + 5,73 % (15 569,61€ HT)

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à vingt-quatre voix pour et une voix contre,

ACCEPTE l'avenant n°1 en plus-value au marché de travaux pour la construction d'un bâtiment périscolaire « Les Pimpinaudes » à Soucieu-en-Jarrest pour un montant de 15 569,61€ HT,

Envoyé en préfecture le 03/06/2026

Reçu en préfecture le 03/06/2026

Publié le



ID : 069-216901769-20260527-DE20260527_06-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à ce marché,
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Martine MC SWEENEY,
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 13/05/2026

Dépôt en Préfecture le - 3 JUIN 2026

Publication le - 8 JUIN 2026

Arnaud SAVOIE,
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon, sis 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.